

République du Burundi
Intervention faite pendant le Comité permanent sur la destruction des stocks

21 juin 2010

Je vous remercie, Madame' Messieurs les co-présidents de m'accorder la parole.

Comme c'est la première fois que je prends la parole, permettez- moi de vous féliciter du travail combien louable que vous mener afin que le monde soit libre de mines. et vous rassurer du soutien de ma Délégation.

Mesdames et Messieurs,

Le Burundi est un pays qui ne ménage aucun effort pour mettre en application la Convention d'Ottawa dans tous ses articles et spécialement l'article 4.

Il s'acquitte tous les jours de ses engagements aux quels il s'est assigné.

En effet, je voudrai apporter des éclaircissements sur le stockage des mines Anti personnelle qu'on avait signalé dans le rapport de transparence de la période 2010.

Il s'agissait des mines collectées lors de la campagne de désarmement de la population civile.

C'est un lot composé de:

- 55 mines antipersonnel de type TS 50
- 8 Mines antipersonnel de type PMA2
- 6 Mines antipersonnel le de type POZ 2N
- 7 Allumeurs.

Total: 76 éléments.

Je vous apprends que, avec l'appui technique de l'ONG MAG Burundi, tous les 76 éléments ont été détruits le 18/6/2010 à 15H, sur le lieu habituel de MUDUBUGU.

Nous ne disposons que 4 Mines antipersonnel dont 02 POMZ et 02 TS 50 réservées pour la formation.

Je vous remercie de votre aimable attention.